Fondation de la faune du Québec

**COMMUNIQUÉ**
***Pour diffusion immédiate***

# Parc national du Mont-Mégantic : Conservation et protection de la biodiversité sensible en périphérie du parc

**Québec, le 23 novembre 2021** – La Fondation de la faune du Québec est heureuse d'avoir contribué à la réalisation du projet *Conservation et protection de la biodiversité sensible en périphérie du parc national du Mont-Mégantic* par le biais de son programme *Faune-Forêt sur terre privée*. Réalisé par Nature Cantons-de-l'Est, le projet avait pour but de poursuivre la démarche de conservation volontaire des propriétaires privés, amorcée en 2014, dans le but d'assurer la préservation des milieux naturels et les habitats fauniques autour du Parc national du Mont-Mégantic.

Le Mont-Mégantic est un massif isolé situé sur un haut plateau dont l'altitude varie entre 450 et 600 m, et qui prend la forme d'une crête circulaire ayant un diamètre de huit kilomètres entourant un pic central, le mont Mégantic (1 105 m), ainsi que deux autres sommets de plus de 1 000 m (monts Victoria et Saint-Joseph). Ce massif est essentiellement forestier, caractérisé par la présence d'érablières à bouleau jaune à la base et de sapinière à oxalide aux sommets. Il comprend aussi des pentes abruptes et des vallées réparties entre la crête et le pic central. Ces caractéristiques lui confèrent une diversité importante d'habitats fauniques, on y trouve une vingtaine d'espèces de mammifères et plus de 125 espèces d'oiseaux.

Le Parc national du Mont-Mégantic et sa périphérie sont connus pour abriter plusieurs espèces fauniques à statut précaire, dont la salamandre pourpre, la tortue des bois, la pipistrelle de l'Est, la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, le martinet-ramoneur, l'engoulevent d'Amérique, le moucherolle à côtés olive, la paruline du Canada et la grive de Bicknell, sans parler de plusieurs espèces de plantes elles aussi à statut particulier. Pour assurer la pérennité de ces espèces, il est essentiel d'établir une zone tampon autour du Parc et de maintenir la connectivité entre les différents habitats présents dans sa périphérie.

Pour ce faire, Nature Cantons-de-l'Est a travaillé auprès des propriétaires privées en périphérie du Parc pour les engager dans un processus de conservation volontaire. Dans un premier temps, l'organisme a caractérisé 20 propriétés privées, ce qui lui a permis d'acquérir des connaissances sur les lots des propriétés, les écosystèmes, les plantes et les animaux présents. Les propriétés, situées à Val-Racine, à Notre-Dame-des-Bois, à La Patrie et à la Municipalité de Canton de Hampden, couvraient une superficie de 1056,72 ha. Par la suite, les propriétaires privés ont reçu un cahier de propriétaire et ont pu signer une déclaration d'intention de conservation.

« Il y a une centaine de propriétés privées qui entourent le Parc, et tout autant en 2$^{e}$ ceinture. C'est pourquoi la conservation volontaire en terre privée, préconisée par Nature Cantons-de-l'Est, est l'approche idéale pour assurer la protection des habitats fauniques en périphérie du Parc. En plus de favoriser des actions concrètes, telles que la signature de déclarations d'intention de conservation, le projet va créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité des propriétaires face à cette biodiversité sensible. Il va leur permettre d'acquérir des connaissances sur les espèces présentes sur leurs propriétés et les moyens de favoriser leur protection. Il ne se contente pas de les sensibiliser, mais leur permet de passer à l'action », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement de la Fondation de la faune du Québec.

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Tél. : 418 644-7926 • Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca

Fondation de la faune du Québec

« Nous sommes très reconnaissants du soutien que nous fournit la Fondation de la faune du Québec dans ce projet. Ce financement nous permet d'assurer une continuité dans l'accompagnement personnalisé des propriétaires des terrains situés en périphérie du Mont-Mégantic, pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de conservation des milieux naturels. Ainsi, nous pouvons atteindre nos objectifs de conservation dans une approche centrée sur les propriétaires, en plus d'améliorer les connaissances sur la biodiversité faunique et floristique dans la zone limitrophe au Mont-Mégantic. C'est le support continu de partenaires tels que la Fondation de la faune du Québec qui nous permet de développer, année après année, une relation de confiance avec les acteurs du milieu », souligne Caroline Cloutier, présidente de Nature Cantons-de-l'Est.

Rappelons que le programme *Faune-Forêt sur terre privée* offre une aide financière aux initiatives de protection et de mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier. Il permet aux propriétaires de boisés d'être mieux informés et soutenus techniquement en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des ressources fauniques que leurs propriétés supportent.

– 30 –

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

**Informations :**
M^me^ Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 135
418 575-5728
mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca